

**CONSEIL COMMUNAL 3
LYCÉE – PLUME LA POULE – PEYLANNE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
RESTREINTE EN VISIO-CONFERENCE
DU 10 DECEMBRE 2020**

Madame CHADEBOST ouvre la séance de travail du Conseil qui se déroule une nouvelle fois en visioconférence.

Les points à l'ordre du jour :

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2020.

Sans observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Les modalités d'élaboration et de diffusion des comptes-rendus des séances restreintes et publiques du Conseil sont définies dans le règlement intérieur examiné ci-après.

2- Approbation du Règlement intérieur du Conseil communal n°3 suite aux propositions des Conseillers.

Plusieurs Conseillers ont souhaité des précisions sur le projet de Règlement. Elles font l'objet d'un débat. Cela concerne notamment les missions du Conseil ; ne faut-il pas les préciser dans le Règlement de même que l'enveloppe financière dont-il dispose ?

Il leur est répondu que tous les sujets qui relèvent de la compétence de la Commune peuvent être abordés en Conseil communal, aussi il est recommandé de ne pas être trop précis pour avoir un règlement le plus ouvert possible pour offrir une grande liberté au Conseil dans le choix de ses sujets. Il en va de même, pour la création des commissions ou d'ateliers afin de laisser aux Conseillers l'opportunité d'innover et de décider de son fonctionnement.

Dans cette même logique, il n'est pas nécessaire de mentionner le montant de l'enveloppe financière dont dispose le Conseil. Elle figure dans la Charte des Conseil communaux.

En ce qui concerne l'évaluation de son activité, une idée est proposée, à savoir impliquer directement les Conseillers « habitants » dans la présentation du bilan d'activité annuel au Conseil municipal. Pour rappel, chaque année les présidents des CC, qui sont des élus, présentent le rapport d'activités de ces instances. Aussi, pourquoi ne pas associer à cette présentation des Conseillers ? Cela renforcerait leur visibilité auprès des Talençais et leur rôle.

Le service juridique de la Ville doit être saisi de cette question pour en étudier la faisabilité dans la mesure où seuls les élus ont la possibilité d'intervenir en Conseil municipal.

En outre, il est retenu par les Conseillers le principe que chaque réunion du Conseil soit retranscrite dans un compte-rendu. Celui-ci sera élaboré par le technicien de la Ville présent qui sera validé dans un premier temps par un rapporteur désigné en début de séance. Le compte-rendu sera alors transmis ensuite à tous les Conseillers qui auront 3

jours pour faire part de leurs observations et modifications éventuelles. A l'issue de ce délai, le compte-rendu sera publié sur le site de la Ville sur la page dédiée au Conseils Communaux afin que tout un chacun puisse en prendre connaissance.

Enfin, les Conseillers souhaitent également que le Règlement mentionne et détaille sa composition et fasse apparaître sa messagerie dédiée : conseil.communal3@talence.fr pour permettre aux habitants de contacter le Conseil communal.
Le Règlement intérieur, abondé de toutes ces observations est adopté à l'unanimité.

3- Perspectives de travail de l'instance.

Un échange s'engage entre les Conseillers pour identifier les thèmes qu'ils souhaiteraient aborder lors des réunions du Conseil Communal.

Les sujets de la sécurité et du stationnement sont rapidement retenus avec notamment la possibilité de faire venir lors d'une prochaine séance de travail l'adjoint en charge de la sécurité. Ce sera l'occasion de lui faire remonter les problèmes identifiés par les Talençais et de prendre connaissance des orientations que la municipalité a défini dans ce domaine.

Le thème de la solidarité est ensuite mis en avant et soutenu par un grand nombre de Conseillers.

En effet, de par leur implication en tant que bénévole ou du fait de leur activité professionnelle, cette thématique trouve un écho important. Elle va certainement devenir un axe privilégié du Conseil et avoir un effet fédérateur sur les initiatives qui pourront émerger. Un certain nombre de connexions et de partenariats semblent déjà envisageables.

Au-delà des forces vives présentes, il est convenu de pouvoir faire venir des associations pour présenter leurs activités. C'est tout particulièrement le cas de l'association « Habitat et Humanisme » qui après avoir concrétisé le projet d'habitat intergénérationnel sur la RPA municipale Château Gardères, finalise actuellement celui qui doit s'implanter sur le territoire du CC avenue de Thouars.

Une présentation de ce projet doit être programmée lors d'une prochaine séance du Conseil.

Par ailleurs, la thématique culturelle qui du fait des contraintes sanitaires est actuellement « malmenée », mériterait que le Conseil développe des expérimentations pour soutenir cette filière. Cela pourrait se concrétiser en valorisant de nouvelles formes d'expressions, de lieux, etc.. Une telle initiative contribuerait à réactiver les liens dans les quartiers et fait écho à la question du lien social.

Enfin, la thématique environnementale qui de l'avis de tous relève également de la qualité de vie n'est pas oubliée. Il est d'ailleurs possible de s'appuyer sur une personnalité du Conseil pour travailler sur ce sujet.

Il apparaît donc de manière unanime, que ces thèmes, relevant au final de la qualité de vie et de la solidarité, soient privilégiés et ce d'autant plus que les Conseillers estiment que le renforcement du lien social est probablement une priorité de « l'après COVID » pour les 10 000 habitants résidants sur le périmètre du Conseil Communal Sud.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est close à 19H50.